

**A NE REMPLIR QU'EN CAS D'IMPOSSIBILITE D'INSCRIPTION EN LIGNE  
ACCESSIBLE SUR LE SITE : GEOMBPL.COM**

Rubrique *MM-Osteopathie -> Inscription -> aux Cours*  
Ou accès direct par l'URL : [www.geombpl.com/MMO-Inscription.php](http://www.geombpl.com/MMO-Inscription.php)



## **BULLETIN D'INSCRIPTION GEOM - BPL Tonus Postural Asymétrique (TPA)**

Le Docteur

demeurant :

Tel Portable +++:

COURRIEL

Date :

Signature :

*Cachet professionnel  
ou numéro d'inscription à l'ordre  
ou numéro d'étudiant*

- Demande son inscription à l'enseignement en Médecine Manuelle – Ostéopathie Médicale du GEOM BPL  
- de Perfectionnement :     BPL TPA 1° année (*Vendredi*)         BPL TPA 2° année (*Samedi*)

⇒ **Montant des frais pédagogiques 2025-2026 :**

Pour les médecins libéraux \*:

- **1800 €** soit par virement au plus tard le 31 octobre 2025 soit en un seul chèque (SOIT 300€ la session) , à l'ordre du GEOM BPL présenté à l'encaissement à partir de novembre 2025.

Pour les internes en médecine et médecins non thésés :

- **1000 €** soit par virement au plus tard le 31 octobre 2025 soit en un seul chèque, à l'ordre du GEOM BPL présenté à l'encaissement à partir de novembre 2025.

Pour les médecins bénéficiant d'une convention de formation continue ou d'une prise en charge par l'employeur :

- **1950 €** en un seul versement après accord de prise en charge par l'organisme ou l'employeur.

**ET joint au bulletin d'inscription un chèque de 50 € pour Frais administratifs,**

**EN SUS des frais de formation**, à verser une seule fois, avec le bulletin d'inscription et non remboursés.

*Frais administratifs gratuits pour les internes et médecins non thésés, sur justificatif.*

\* **Un remboursement pourra être réalisé sur la base de 300€ par session pour les médecins libéraux SI une attestation de cotisation FAF est fournie avec le numéro RPPS, et présence d'au moins 6 médecins libéraux à chaque session.**

\* **Merci de mettre une croix dans la case de votre choix, une convention de formation correspondante vous sera adressée par retour, et devra être retournée, signée, indispensable à la validation de votre formation.**

Elle **devra être accompagnée** d'une photo d'identité et des chèques correspondants à l'ordre du GEOM BPL.

**Groupe d'Enseignement d'Ostéopathie Médicale Bretagne – Pays de Loire  
23 rue Hoche 49100 ANGERS Courriel : [president@geombpl.com](mailto:president@geombpl.com)**

Association loi 1901 - SIRET 820 045 003 00010

Association enregistrée sous le n° 52 49 03270 49 auprès du Préfet de région de Pays de la Loire  
« cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'Etat »

Site : [WWW.GEOMBPL.COM](http://WWW.GEOMBPL.COM)